

PASS SPORT



La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.



Qu'est-ce que le « Pass'Sport » ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.



À qui s'adresse le « Pass'Sport » ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).



Comment cela fonctionne ?

3,3 millions de familles, dont les enfants sont éligibles au Pass'Sport, vont recevoir cet été un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour les informer du dispositif.

Sur présentation de ce courrier auprès de l'association sportive de son choix, le jeune pourra obtenir une réduction de 50 euros sur son inscription dans le club.

Cette aide est cumulable avec les aides similaires mises en place localement par les collectivités.

Plus d'information sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport